

PROJETS COOPÉRATIFS

Autorisation de réalisation et de diffusion de prise d'images et de sons d'enfants

Le droit protège l'intimité de la vie privée de tout individu. En effet, toute personne a un droit de propriété sur son image et sa voix et doit en autoriser expressément l'exploitation.

L'enfant bénéficie également de cette protection (art. 9 du Code civil, art.16 de la Convention de New York et art. 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme).

De façon générale, aucune image d'enfant, aucun son de sa voix, qu'ils soient pris en public ou en privé, ne doit porter atteinte « à sa vie privée » à son « honneur » ou à sa « réputation ».

Madame, Monsieur, l'école de votre enfant a fait une demande d'aide financière auprès de l'OCCE 75 pour un projet coopératif. Au cours de ce projet **des prises d'images et de sons** de votre enfant peuvent être réalisées.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre part l'autorisation de les diffuser sur les différents supports de l'OCCE et de la Fédération Nationale OCCE (sites, affiches, revue, flyers....).

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le document ci-dessous : (cachet de l'établissement)

Nom et prénom de l'enfant :

Classe de l'enfant :

Nom de l'enseignant :



J'autorise les responsables de l'OCCE à reproduire et à diffuser les images de mon enfant.

J'autorise les responsables de l'OCCE à reproduire et à diffuser les enregistrements sonores de la voix de mon enfant.

Je refuse que les responsables de l'OCCE reproduisent et diffusent les images de mon enfant.

Je refuse que les responsables de l'OCCE reproduisent et diffusent les enregistrements sonores de la voix de mon enfant.

Fait à..... , le

Signatures des **deux** parents ou des représentants légaux de l'enfant, précédées de la mention *manuscrite* « **Lu et approuvé** » ET « **Bon pour accord** » si vous avez coché la ou les case(s) « *J'autorise...* ».